

La Chancéenne

NUMÉRO
63
AVRIL
2013

dans ce numéro

Le mot du maire	1
Environnement et bonnes pratiques	2
Les temps forts	3
Vie locale et associative	5
Information du citoyen	6
Agenda 2013 : mai-juin	8

Le mot du maire

Bonjour à tous

Le mois d'avril a débuté par le vote du budget communal. Les dotations de l'État sont en diminution, l'augmentation des charges est contenue à 1 % et nous avons donc dû augmenter les taux d'imposition de 1,5 % alors que l'inflation est à 2 %. L'investissement principal pour 2013 sera la rénovation de l'ancienne poste qui a bénéficié de subventions notables par nos différents partenaires. Le rez-de-chaussée sera dévolu principalement à la petite enfance. À l'étage, seront aménagés deux logements sociaux. Les remboursements d'emprunts seront équilibrés par les loyers.

Un autre grand chantier sera la réforme des rythmes scolaires qui vise à mettre les enfants dans de meilleures conditions d'apprentissage. Elle est difficile à mettre en œuvre car elle nécessite une réorganisation des temps scolaires et des temps laissés à la charge de la commune. Aussi les conseils municipaux ont délibéré pour un report de son application en septembre 2014. À noter aussi que son financement ne semble pas assuré durablement par l'État, ce qui aura des conséquences sur les budgets des prochaines années.

Le conseil municipal a également voté le transfert de la compétence éclairage publique au SIEIL (syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire). Dès cette année, des travaux de mises aux normes devraient débuter. Le conseil municipal a également décidé de la création d'un poste de conseiller municipal délégué, chargé de l'entretien des bâtiments communaux. Patrick Brossier a été désigné à ce poste. S'agissant de l'avenir de la communauté de communes, le préfet a pris un arrêté prévoyant le départ de trois communes vers la communauté d'agglomération au 1er janvier 2014. Les maires des cinq communes restantes sont mobilisés pour défendre les intérêts de la communauté de commune du Vouvrillon dans ce partage et pour préserver son avenir. En attendant les équipements continuent à voir le jour avec, en particulier, les travaux d'aménagement de la voie verte de Vouvray à Reugny.

Bien cordialement.

FRANÇOIS LALOT.



Espaces verts

Après un hiver bien pluvieux le printemps va se mettre en place. Vive les petites bêtes et bourgeons qui se réveillent. Les belles journées vont arriver avec leurs lots de fleurissement estival.



La tendance 2013 pour Chançay sera aux couleurs vert clair, pourpre, rouge, rose, lilas, etc. Le style reste dans le même esprit que ces deux dernières années avec pour nouveauté, la création d'un massif appelé triangle du « rugby » (Venise). Il se situera à la sortie du village en direction de Noizay. Mélange d'arbustes, vivaces, annuelles et minéraux aménageront cet espace.

Nous avons la chance sur cette petite commune d'avoir de nombreux espaces verts dans des environnements variés. Certains espaces sont moins fréquentés, pour cette raison, une tonte tardive y est réalisée. Le coin pique-nique et le cheminement au centre bourg sont agréables et souvent utilisés. Si des remarques, suggestions, idées nouvelles vous viennent à l'esprit, n'hésitez pas à nous en faire part. Une commune vivante passe par ses habitants. Laissez aller vos envies et votre créativité. Si le coût peut vous paraître élevé, des solutions comme le choix d'espèces pas trop gourmandes en eau, un bon paillage, un récupérateur d'eau, un mélange d'aromates, etc. sont possibles. Une pratique d'échange de vivaces avec la commune est possible, lors des changements de massifs, au début du printemps et en automne.

CYNTHIA (espaces verts)



Brûlage des déchets

Le brûlage de tous les déchets, y compris les déchets verts des jardins des particuliers, en dehors des installations dûment autorisées à cet effet, est interdit en tout temps

conformément aux dispositions du Titre IV du règlement sanitaire départemental et de l'article L.541-2 du Code de l'environnement.

Les déchets des particuliers et professionnels du territoire de la CCV doivent être apportés

dans les déchetteries intercommunales (Vernou-sur-Brenne ou du Cassantin à Chanceaux-sur-Choisille). La déchetterie de Vernou-sur-Brenne est fermée au public du 1^{er} mars au 30 avril 2013 pour travaux de mise aux normes. Vous pouvez déposer vos déchets à la déchetterie du Cassantin (du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h).



Plantations des haies, les distances à observer...

Souvent la question se pose : à quelle distance de la propriété voisine ai-je le droit de planter ma haie ? Par plantations, il faut entendre toute espèce d'arbres, arbrisseaux ou arbustes. Sont donc exclues les plantations en espaliers dès lors qu'elles ne dépassent pas la crête du mur. L'article 671 du Code civil autorise les plantations d'arbres ou haies dont la hauteur dépasse 2 m à une distance de 2 m de la limite séparative et à une distance de 0,50 m pour les autres plantations. On mesure toujours la distance à partir du milieu du tronc et les hauteurs sont comptées depuis le sol où l'arbre est planté jusqu'au point le plus élevé de l'arbre ; il est donc fait abstraction des éventuelles différences de niveau entre terrains voisins.

Attention au choix des espèces selon le site (sol, espace, climat...). Certaines plantes peuvent devenir très envahissantes.

L'aspect le plus délicat de l'entretien et de la gestion des arbres est très nettement la taille qui n'est pas toujours, loin s'en faut, bien pratiquée. La taille est souvent réalisée en hiver, au moment du repos végétatif des arbres lorsqu'ils ont perdu leurs feuilles, soit de mi-novembre à mars.

Trop souvent encore, les tailles réalisées sur les arbres sont inappropriées et dommageables tant sur le plan paysager que pour la pérennité des sujets.



Enfin, a-t-on le droit de couper les branches d'un arbre voisin ou de tailler une haie mitoyenne qui empiète sur mon terrain ? Non bien sûr, mais d'après l'article 673 du code civil on peut quand même contraindre son voisin à couper les branches qui avancent sur ma propriété.

source :<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F614.xhtml>

Déjections canines

À plusieurs reprises, nous avons constaté des déjections sur le domaine public communal. Tout propriétaire ou en responsabilité de chien est tenu de procéder

immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal.

« Les excréments des animaux sont intolérables sur les trottoirs. Cela traduit un défaut d'éducation de l'animal et un manque de civisme du maître. Il faut impérativement ramasser les déjections de votre animal, pensez aux enfants qui peuvent se souiller, aux personnes âgées qui peuvent glisser, aux personnes à mobilité réduite circulant avec des fauteuils et aux personnes non voyantes. » (Livret : Guide pratique de l'animal de compagnie, Société centrale canine [SCC) et Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral, ministère de l'Agriculture).



Bruits...

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou

d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécanique, compresseurs à l'air ou à haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage... dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 2 juin 2009. Ces travaux peuvent être effectués les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.



*Pour mieux vivre ensemble...
avec respect, tolérance
et courtoisie*

Les temps forts

Comédie de la Brenne

Les 2 et 3 mars 2013, week-end théâtre avec la pièce *On choisit pas ses*

vacances, interprétée par la Comédie de la Brenne.

Le propriétaire d'un camping familial attend avec impatience la venue

d'un inspecteur pour gagner une étoile supplémentaire. La journée démarre dans une apparente bonne humeur qui va rapidement se dégrader par l'apparition d'un campeur parasite attirant la poisse, d'un faux archéologue et d'habités qui ne sont pas moins haut en couleurs. En somme une tranche de vie qui pourrait attiser chez certains d'entre nous le souvenir des joies du camping...

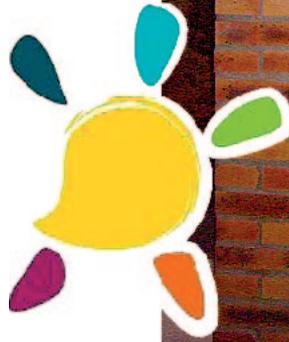


Le spectacle fut apprécié de tous !
 Merci de votre présence ainsi qu'à la
 municipalité, et comme les absents
 ont toujours tort, venez encore plus
 nombreux l'année prochaine.

MICHEL MARTINET

Chançay Solidaire du Téléthon

Cette année, encore, les associa-
 tions de la commune dont l'associa-
 tion des Parents d'Élèves et l'école
 Pierre Halet, les Pêcheurs du Lac,
 Bren'6them, l'association Jazz en
 vallées de Brenne et Cisse, Super U
 et tous les bénévoles ont participé
 activement à l'organisation et au
 déroulement du Téléthon 2012.
 C'est dans une ambiance conviviale,
 de solidarité que sont déroulées les
 différentes manifestations au profit
 du Téléthon. Nous sommes fiers
 d'avoir pu transmettre un chèque
 de 2 225 € au profit de l'AFM Télé-
 thon. Afin que cet élan de solidarité



perdue à Chançay, toutes les
 personnes intéressées sont les bien-
 venues et peuvent le faire savoir à
 la mairie.

*Pour retrouver quelques images du
 Téléthon, rendez-vous sur votre site
www.chancay.fr, rubrique Vie de la
 commune, Chançay solidaire du Téléthon.*

Repas des Aînés

Quel beau moment de convivia-
 lité ont partagé les Aînés de Chançay
 à leur repas annuel à l'invitation de
 la mairie (Centre communal d'Ac-
 tion sociale). Un menu toujours
 aussi délicieux concocté par la
 maison Tardivon et une animation
 chantante et dansante ont conquis

chacune et chacun. Le plaisir de
 donner de la voix sur de grands
 classiques de la chanson française
 et de se laisser porter par quelques
 tangos et charlestons a permis à tous
 d'apprécier Les Nostalgiques qui ont
 animés cette belle journée. De Bras-
 sens à Piaf en passant par Maxime
 Le Forestier et Lama, l'assemblée
 chantonna gaiement ces airs connus

de tous ! Et quand il fallut prendre
 le pas... l'hésitation ne fut pas bien
 longue pour danser à deux ou « en
 ligne » ! Michel Paris a su, comme
 chaque année, apporter sa « touche
 musette » au son de son accordéon et
 faire valser les convives. Une pensée
 particulière fut partagée pour les
 personnes malades et en mémoire
 de ceux partis bien trop tôt.



La Fête des Vallées

Tous à vos agendas pour d'ores et déjà y noter la date de la **prochaine édition de la Fête des Vallées, le dimanche 9 juin 2013 !**

Au programme : randonnées (9 km et 16 km), déjeuner champêtre préparé avec les produits de producteurs locaux (entrée, plat chaud, fromage, dessert, vin et café), vide-grenier, portes-ouvertes chez les vigneronns de la vallée, marché



de producteurs, village enfants avec les animaux de la ferme du Petit Pausailleur, des concerts ; nouveau cette année : le festival des chorales, tout le long de la vallée. Les bénéfices

de la fête seront reversés au Petit Pausailleur, association vouvrillonne dont la ferme pédagogique accueille des enfants handicapés et autistes. Nous vous attendons donc nombreux, pour un excellent moment de détente et de découverte en famille ou entre amis... !

L'ASSOCIATION TVL
(TOURISME, VIN, LOISIRS)

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Adresse mail :

contact@lafetedesvallees.com

Site Internet : www.lafetedesvallees.com

Visitez notre page Facebook :

<http://facebook.com/Lafetedesvallees>

Rallye pedestre en Vouvrillon



À Chançay le dimanche 12 mai à 14 h. Rallye pedestre *Des Pierres et des Vignes*. Partez en équipe à la découverte du patrimoine et du vignoble de Chançay au fil de six kilomètres d'énigmes. À l'arrivée, de nombreux lots à gagner ! Action proposée par l'Office de Tourisme « Au Pays du Vouvray » et la Communauté de Communes du Vouvrillon en partenariat avec le Pays Loire Touraine. Ce rallye a pour but de faire découvrir le patrimoine local et la richesse du vignoble Vouvrillon. Le trajet de six kilomètres est ponctué de pauses gourmandes et de dégustation des vins de l'AOC Vouvray. Les participants doivent, à l'aide d'un carnet de route, répondre à différentes questions portant sur la viticulture et sur le village de Chançay.

Renseignements :

Office de Tourisme Au Pays du Vouvray. Tél. : 02 47 52 68 73.

<http://www.tourismevouvray-valdeloire.com>

Rendez-vous au Château de Valmer. Tarif : 5 € par personne (gratuit pour les moins de 12 ans).

Cérémonie du 8 mai

Cérémonie avec l'UNC AFN de Chançay, animée par les pompiers de Noizay-Chançay accompagnés de l'Union Musicale de Noizay. L'association « Touraine mémoire 44 » sera également présente avec des véhicules de la Seconde Guerre mondiale. Rassemblement à 10 h 45 place du Mail-du-8-Mai. Toute la population est invitée à cette matinée du souvenir. Dépôt de gerbes au Monument aux Morts. Un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

• **Jean-Claude Marcadet (†)**. Une figure emblématique de Chançay nous a quitté le dimanche de Pâques. Jean-Claude Marcadet laisse un grand vide au sein de l'association des Anciens combattants de Chançay. Jean-Claude était porte-drapeau depuis 1975, d'abord avec Pierre Guet puis seul au décès de Pierre en 2007. Toujours disponible pour toutes les manifestations, mais aussi un ami fidèle et sincère toujours prêt à rendre service. Il était fier de porter le drapeau symbole de nos valeurs Républicaines ; la présence de Jean Clairet notre responsable de secteur, le jour de ses obsèques le 4 avril, accompagné des drapeaux d'Amboise, Auzouer,

Château-Renault, Cangey-Limeray, Les Hermites, Nazelles, Monnaie, Reugny-Neuillé-le-Lierre, Saint-Laurent-en-Gâtine, Rochecorbon, Vouvray-Vernou, et bien sûr Chançay était d'un grand réconfort pour sa famille et ses amis. Avec son fils Didier, dont il partageait la passion de la pêche avec celle de son jardin, il était omniprésent à l'association des pêcheurs du lac, et savait cultiver l'amitié comme son jardin avec humilité et respect. Le 4 avril, l'église de Chançay était trop petite pour recevoir tous ceux qui voulaient lui rendre un dernier hommage, et c'est dans le froid que beaucoup de ses amis ont suivi la cérémonie



d'hommage et religieuse. Son épouse Nicole sera toujours à nos côtés à chaque manifestation et à chacune

de nos rencontres amicales. Le 8 mai sera l'occasion de lui rendre un nouvel hommage, venez nombreux,

nous rejoindre à cette cérémonie de devoir de mémoire.

JEAN-PIERRE MOËLLO (UNC CHANÇAY)

Information du citoyen

Déchetterie de Vernou-sur-Brenne

À partir du 1^{er} juin 2013, les créneaux d'ouverture de la déchetterie de Vernou-sur-Brenne seront les suivants :

- lundi : 14 h à 18 h
- mardi : 9 h à 12 h
- mercredi : 9 h à 12 h - 14 h à 18 h
- jeudi : 9 h à 12 h
- vendredi : 14 h à 18 h
- samedi : 9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Il est également à noter que des horaires d'hiver et d'été seront mis en place à partir du 1^{er} novembre 2013 dans les deux déchetteries :

- horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28/29 février, fermeture à 17 h ;
- horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre, fermeture à 18 h.

Fermeture de la mairie...

En raison du 8 mai et de l'Ascension, la mairie sera fermée les vendredi 10 et samedi 11 mai 2013.

Décalage de la collecte des déchets ménagers et recyclables



En raison du jour férié du 1^{er} mai et des jours fériés des 8 et 9 mai 2013, la collecte des déchets recyclables sera modifiée comme suit : la collecte des sacs jaunes et bleus est décalée au samedi 4 mai et au samedi 11 mai. Pas de changements pour les déchets ménagers. En raison du jour férié du 20 mai 2013, la collecte des déchets ménagers et recyclables prévue sera modifiée comme suit : la collecte

du mardi est décalée au mercredi 22 mai, la collecte des sacs jaunes et bleus du vendredi est décalée au samedi 25 mai.

Site web www.chancay.fr



Extrait du Conseil municipal du 13 décembre 2012



• Tarif des locations des salles communales et du matériel :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de location des salles communales et du matériel à compter du 1^{er} janvier 2013 (pour les tarifs, voir le *Vivre à Chançay 2013* page 23 et sur www.chancay.fr, rubrique Mairie, Location de salles).

• Tarifs des concessions cimetière – columbarium – Jardin du Souvenir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013, comme ci-dessous :

- concession trentenaire
 - 1 place = 80 €
 - 2 places = 160 €
- superposition concession = 85 €
- (concession trentenaire)
 - columbarium 1^{er} urne = 570 €
 - columbarium 2^e urne = 60 €

Le site est régulièrement mis à jour, notamment l'agenda. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et informations.

Transport scolaire 2013-2014



Retrouvez les informations nécessaires aux inscriptions pour la rentrée 2013 à l'adresse suivante : www.cc.vouvillon.fr rubrique Transport scolaire.

- dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir..... = 57 €

• Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service avec la Société Segilog

M. le Maire informe que le précédent contrat du prestataire de gestion informatique de mairie conclu pour une durée de 3 ans arrive à échéance le 14 décembre 2012. M. le Maire présente une proposition de renouvellement de contrat (pour une durée de trois ans) ayant pour objet la cession de droit d'utilisation des logiciels développés par la société Segilog, avec documentation d'utilisation, et la fourniture par Segilog à la Commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement. À l'issue des trois années de contrat, la Commune reste propriétaire du droit d'utilisation de l'ensemble des logiciels installés. Le prestataire propose de fixer la prise d'effet de ce nouveau contrat au 15 décembre 2012. La rémunération de la prestation s'établit comme suit :

- pour un total de 6 102,00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels Segilog ;
- pour un total de 678 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, la passation d'un nouveau contrat, avec la société Segilog, dans les conditions exposées ci-dessus et autorise M. le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

• Intervention musique école Pierre Halet – Avenant convention entre la Commune et l'association Les MusArts

M. le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire 2011-2012, deux heures et demie d'enseignement musical pour la diffusion de la culture musicale sont pris en charge par la Commune par le biais de l'association Les MusArts d'Azay-sur-Indre. Les modalités de cette intervention musicale sont établies dans une convention entre la Commune et l'association comme suit : mise à disposition par l'association Les MusArts d'un intervenant de musique auprès de l'école Pierre Halet, 30 minutes d'enseignement musical pour chacune des classes par semaine scolaire soit 2 h 30. Contribution forfaitaire annuelle : 3375 €. L'institutrice des CE2 (cycle 3) a sollicité une modification du temps d'intervention pour sa classe (soit 15 minutes en plus). Après étude de cette demande, le surcoût pour l'année scolaire 2012-2013 s'élève à 216 € et pour les années suivantes, 345 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité les termes de l'avenant à la convention.

• Modification des statuts de la Communauté de Communes du Vouvrillon

M. le Maire informe le Conseil municipal que, lors de la séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vouvrillon en date du 7 novembre 2012, de nouveaux statuts ont été adoptés. Le Conseil communautaire a modifié l'article 5-VIII de ses statuts intitulé *Construction, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs* et

ajouté au paragraphe : *Participation financière à la gestion des écoles de football.* Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCV.

• Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable

M. le Maire donne lecture du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable, approuvé par le Comité Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Reugny-Chançay en date du 20 septembre 2012. M. le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales, le rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par la Direction départementale des Territoires d'Indre-et-Loire doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers de service. Il fait part que le coût d'une consommation annuelle de 120 m³ s'élève à 277,51 € au 1^{er} janvier 2012 soit + 3,19 % par rapport à 2011, soit en moyenne 2,31 € le m³. Sur ce montant, 48 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 34 % reviennent à la collectivité pour les investissements et 18 % pour les taxes. Chacun ayant pu prendre connaissance du rapport, le Conseil municipal à l'unanimité prend acte de celui-ci.

Extrait du Conseil municipal du 11 avril 2013



• Vote des taux d'imposition 2013

En vue d'établir le budget primitif 2013, M. le Maire propose d'augmenter le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2013 de 1,5 %, comme suit :

- taxe d'habitation :
 - 14,77 % en 2012,
 - 14,99 % en 2013
- taxe foncière bâtie :
 - 16,97 % en 2012,
 - 17,22 % en 2013
- taxe foncière non bâtie :
 - 41,04 % en 2012,
 - 41,65 % en 2013

• Budget communal 2013

Le Conseil municipal, approuve le budget primitif 2013 de la commune. Il s'équilibre

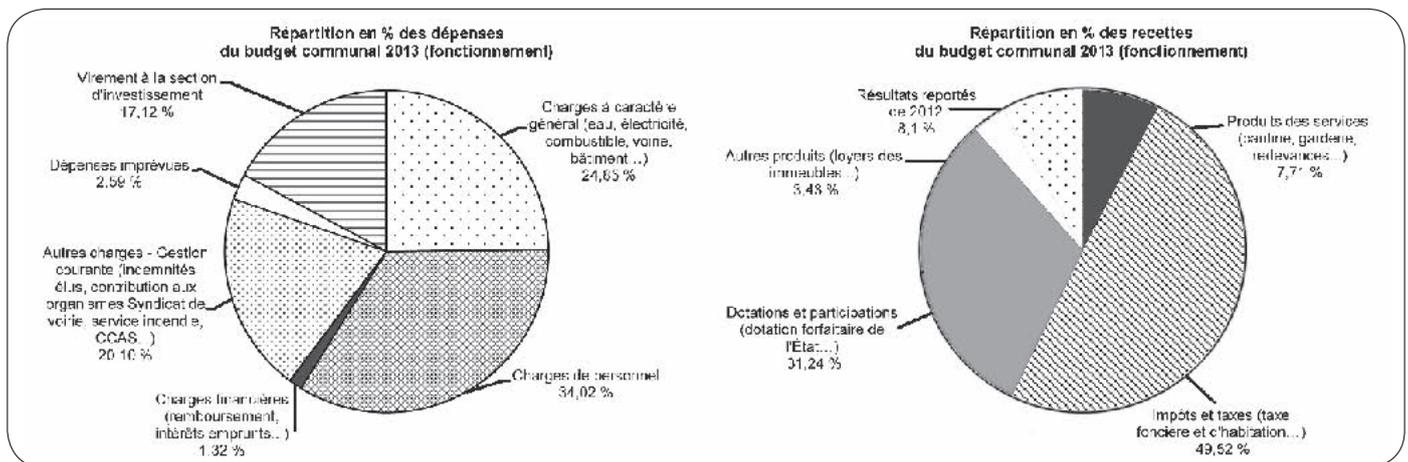
en section de fonctionnement à la somme de 756565,23 € et en section d'investissement à la somme de 689016,27 €.

Les principaux travaux d'investissement prévus en 2013 sont :

- les travaux de rénovation de l'ancienne poste ;
- la fin des travaux de la vallée de Vaux ;
- des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux et en particulier sur le hangar de voirie ;
- à l'école la rénovation de l'installation téléphonique et la mise en réseau des classes, la mise aux normes du mobilier de la cuisine ;
- le début des travaux de mise aux normes de l'éclairage public ;
- la défense incendie.

À noter dans les recettes une baisse des dotations de l'État de 0,75 %.

En ce qui concerne les dépenses, les charges à caractère général augmentent de 2,17 % (essentiellement dues aux combustibles, assurances, mais aussi à l'augmentation des dépenses pour l'entretien de la voirie). Les charges de personnel augmentent quant à elles de 1.5 %.



L'agenda

2013

mai

8 Cérémonie du 8 mai avec l'UNC AFN Chançay.
Rendez-vous place du Mail-du-8-Mai
à 10 h 45

12 Rallye pédestre en Vouvrillon :
Des pierres et des Vignes à Chançay
Départ 14 heures, rendez-vous
au château de Valmer

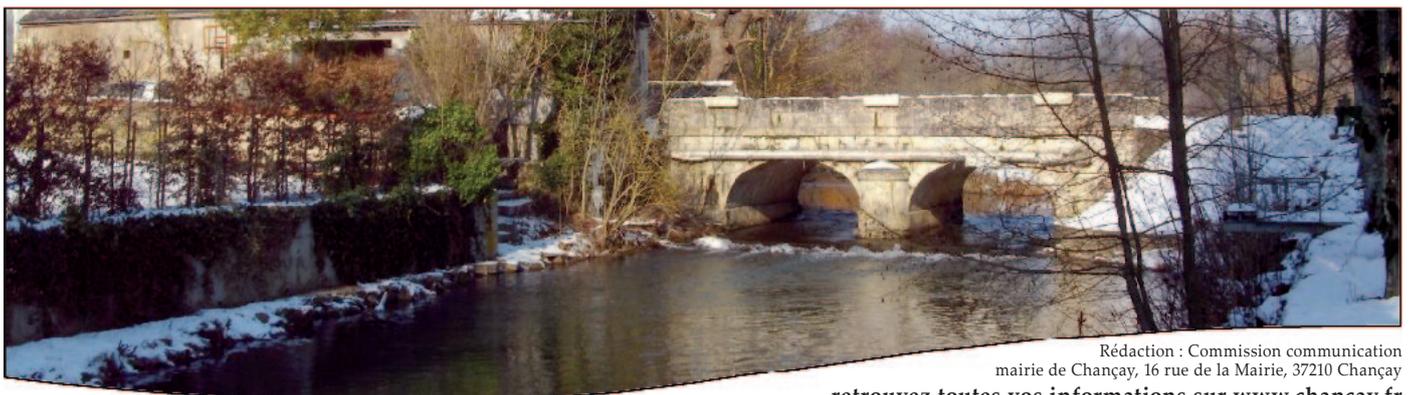
31 Journées nationales
« Rendez-vous aux jardins ».
Thèmes : Les jardins et ses créateurs
au château de Valmer

juin

1/2 Journées nationales
« Rendez-vous aux jardins »
Thèmes : Les jardins et ses créateurs
au château de Valmer

9 Fête des Vallées, Vallée du Vau,
organisée par l'association
Tourisme Vin Loisirs

22 Fête des écoles
suivie par la fête de la musique,
par l'APE



Rédaction : Commission communication
mairie de Chançay, 16 rue de la Mairie, 37210 Chançay

retrouvez toutes vos informations sur www.chançay.fr